

Mise en place du guichet fiscal unique des particuliers en Moselle

Compte rendu de la réunion d'information spéciale qui s'est tenue le 3 juillet 2008

Cette réunion a été provoquée à l'initiative du DSF et du TPG, qui invitent les représentants du personnel des 2 administrations, l'ex-DGCP et l'ex-DGI, afin de leur livrer une information sur la mise en place du guichet fiscal unique pour les particuliers en Moselle. Ils suivent en cela la demande du DGFIP de provoquer rapidement ce type de réunions dans les départements.

En préambule de la réunion, le TPG annonce la constitution d'un poste spécialisé « amendes », qui se chargerait également de la gestion des taxes d'urbanisme, au centre ville de Metz. Il s'agit d'une mesure complémentaire de l'installation des SIP.

Le DSF annonce que l'objectif est de parvenir à la **création d'un maximum de SIP sur la période 2009-2010**. Les projets sont à soumettre à l'Administration Centrale, avec un retour éventuel sur les propositions à l'automne.

La création du SIP a toujours un préalable de basculement informatique au 1^{er} janvier de l'année. En revanche, la mise en place opérationnelle peut se faire :

- au 1^{er} janvier de l'année,
- en avril avant la campagne « impôts »,
- en juillet avant la sortie des rôles.

La note du DGFIP préconise un écart de 12 mois entre le rapprochement CDI/CDIF et la mise en place du SIP. Le DSF s'engage à ce que cette recommandation soit strictement respectée en Moselle.

A noter que les SIP n'auront pas en charge :

- le contrôle de la fiscalité immobilière
- les dossiers à fort enjeu

L'organisation des SIP doit se faire dans le respect des métiers d'origine. Ainsi, les parties « recouvrement », « c asse », « comptabilité » sont du domaine du Trésor, et la « fiscalité » reste du domaine des impôts.

Cela étant, il y aura des évaluations, des contributions aux travaux de l'autre équipe lors des montées en charge de travail.

L'outil pour déterminer les modalités de transfert des emplois sera l'ORE (outil de répartition des emplois : communément connu pour supprimer les emplois), actuellement utilisé au Trésor.

S'agissant des quotités inférieures à un agent, les « rompus » calculés par l'outil pour déterminer les charges de travail, ils devront faire l'objet d'arbitrages dans le souci d'assurer la continuité du service public.

La vigilance la plus grande devra être exercée sur ce sujet, dans la mesure où l'utilisation de l'ORE peut faire basculer à + ou - 1 l'effectif à transférer, ce qui n'est pas négligeable sur les petites et moyennes structures.

Par ailleurs, l'ORE ne tient pas compte de tous les éléments qui concernent la mise en place des SIP.

S'agissant de la question **des cadres A, le TPG estime que le sujet est plutôt simple** dans la mesure où dans les grosses structures les cadres A sont souvent spécialisés, donc transférables.

A bon entendeur...

A la question de savoir quel serait le sort réservé aux agents qui ne seront pas dans la filière fiscale, le TPG a répondu que ce n'était pas l'objet de la réunion

Ah bon, il faudra attendre pour en savoir plus... qui a dit tout est prêt ?

et que cette question serait débattue plus tard. En revanche, il a affirmé que la situation resterait inchangée dans le maillage du réseau, concernant le secteur local.

Le volet « formation » pose beaucoup d'interrogations et de zones d'ombre, dans la mesure où les durées de formation indiquées dans la note paraissent courtes (moins importantes que les formations relatives aux délégations de compétence croisées par exemple). Le DSF en convient, mais indique que la note prévoit un bilan sur les premières formations, qui pourra conduire à une révision à la hausse de ces durées de formation.

Les OS vérifieront bien entendu...

Un représentant du personnel CGT fait observer que le dispositif prévoit également que les agents se forment sur leur lieu de travail, ce qui ne va pas faciliter les conditions de formation.

La vigilance la plus grande devra être observée sur le caractère concret et opérationnel des dispositifs de formation.

La parité syndicale rappelle qu'aucune valorisation de la **spécificité Alsace Moselle en matière de recouvrement n'apparaît dans les charges de travail**, à travers les outils ORE ou autres. Pourtant, cette spécificité existe, que ce soit à travers les voies de recours plus difficiles à mettre en œuvre envers les travailleurs frontaliers ou les paiements en numéraire beaucoup plus importants que dans d'autres départements.

Les travaux immobiliers seront au cœur de la mise en place des SIP, et dès aujourd'hui naît une inquiétude sur les montants qui seront engagés pour les réaliser, compte tenu du nombre important de chantiers qui seront entrepris en même temps à travers toute la France. A l'intervention du DSF qui affirme qu'il ne s'agit pas de faire des travaux inutiles, **les organisations syndicales répondent qu'on ne laissera pas faire des SIP au rabais, avec un minimum de travaux. Si nécessaire, les agents se mobiliseront pour faire obstacle à tout projet immobilier qui ne serait pas abouti et menacerait par sa mise en œuvre la qualité de leurs conditions de travail, et par ricochet, l'exercice de leurs missions de service public.**

La question du remplacement des agents nouvellement affectés sur les SIP, et qui partiront prochainement en retraite, n'est pas évoquée par la note du DGFIP, et mérite d'être clarifiée.

En tout état de cause, il paraît évident qu'à moyen terme, les fonctions de comptable et de fiscaliste vont se confondre au sein de la DGFIP. Aujourd'hui, l'administration ne parle pas de polyvalence totale à court terme, mais les termes d'entraide, de tutorat, de capillarité pour évoquer les échanges de compétence entre les agents, commencent à être employés.

Ce n'est qu'un premier pas.

A la question de savoir ce que deviendront, dans le cadre de la mise en place de SIP et avant la création de DLU, les divisions « recettes » en TG et RF, le TPG répond que des réponses écrites seront produites ultérieurement.

Les organisations syndicales soulignent le flou important qui imprègne aujourd'hui le dispositif de déploiement des SIP avant la mise en place de DLU. **La question des droits des agents se pose** avec d'autant plus d'acuité que le droit d'option, ou de retour entre filières, qui était évoqué dans des documents précédents, **n'apparaît plus dans la présente note (pour mémoire, droit de retour de 3 ans).**

En outre, il convient de noter qu'un agent Trésor pourrait se voir affecter, successivement et rapidement, d'abord dans un SIP, puis dans un SIE pour le recouvrement de la taxe professionnelle. Une analyse sur le sujet est promise par le TPG et le DSF.

Toujours sur la situation des emplois, la reconduction de vacataires recrutés chaque année par la DSF et la TG dans le département est une question qui prend de l'ampleur. Si on

additionne les ETP correspondants, ce sont près de 30 emplois qui pourraient être occupés par des fonctionnaires.

Interrogés sur la question des équipes de recouvrement mutualisées sur plusieurs SIP, le TPG et le DSF affirment que le département ne sera pas concerné.

Enfin, s'agissant des futurs responsables de SIP, **l'optimisme le plus béat est de mise.** Après tout, ce seront des cadres confirmés. Avec une bonne formation d'adaptation à l'emploi, ils seront tout à fait en mesure d'exercer leurs missions et d'organiser leurs services.

C'est du moins la position affichée avec candeur par la parité administrative.

Tout flatteur vit au dépend de celui...on connaît la suite!

PRESENTATION DES SIP, SITES PAR SITES

Châteaux Salins:

Transformé en Hôtel des Finances, c'est en l'espèce un "cas spécifique".

Pas de travaux à prévoir.

Création opérationnelle au 1^{er} janvier 2009.

La taille de la structure étant critique et le volume d'emplois limité, il sera fait appel à l'EMR TG.

Au titre de l'ORE, il est prévu de transférer 1cadre B/C (pour 0,60 emplois théorique).

Sarrebourg:

Actuellement en travaux.

Une réunion de chantier a eu lieu le 7 juillet.

La fin des travaux est prévue en mars 2009.

Une caisse unique est prévue (gestion publique et recouvrement).

Au titre de l'ORE, il est prévu de transférer 4 cadres B/C +1 cadre A (pour 3,5 emplois théoriques).

Ces agents et emplois transférés seront prélevés sur les effectifs de la partie recouvrement de la Trésorerie de Sarrebourg.

Hayange:

Le rapprochement des missions CDI/CDIF est effectif depuis le 1 janvier 2008.

Création du SIP semblablement en juillet 2009.

Au titre de l'ORE, il est prévu de transférer 2 cadres B/C (pour 2 emplois théoriques).

Le TPG nous a assurés qu'il n'y aurait pas de fusion de postes spécialisés "Secteur Public Local" sur les secteurs d'Hayange.

Sarreguemines:

Le SIP sera intégré au CDI.

L'opération se fera en juillet 2009.

Au titre de l'ORE, il est prévu de transférer 5 cadres B/C (pour 4,5 emplois théoriques).

Cette opération concernera la Recettes des Finances, les trésoreries de Sarreguemines Municipale et Sarreguemines Centre et Campagne.

Les missions de gestion publique (agents et emplois CEPL des Trésorerie Municipale et Trésorerie Centre/Campagne) seront affectées dans les locaux de l'actuelle RF.

Thionville:

Le projet du futur SIP est à l'étude, l'échéance se situe au plus tôt fin 2009.

La Trésorerie de Thionville 3 Frontières sera concernée par la nouvelle structure.

Au titre de l'ORE, il est prévu le transfert de 8 cadres B/C +1 cadre A (pour 7,5 emplois théoriques).

Forbach:

Le rapprochement CDI/CDIF n'étant opérationnel qu'en décembre 2008, la création du SIP ne se fera pas avant 2010.

Au titre de l'ORE, il est prévu le transfert de 6 cadres B/C +1 cadre A (pour 5,5 emplois théoriques).

St Avold:

Le rapprochement CDI/CDIF n'étant opérationnel qu'en décembre 2008, la création du SIP ne se fera pas avant 2010.

Au titre de l'ORE, il est prévu le transfert de 4 cadres B/C +1 cadre A (pour 3,5 emplois théoriques).

Metz:

Le pôle d'accueil se fera dans les locaux de l'actuelle DSF 4 rue des Clercs.

Inventaire des structures où l'administration est locataire:

- Services des Domaines
- Paierie départementale
- Paierie Régionale
- Trésorerie des Etablissements Hospitaliers de Metz Thionville
- Trésorerie Municipale
- Locaux: rue du Chanoine Collin (future implantation des "Amendes")

Trésorerie de Metz Serpenoise

Au titre de l'ORE, il est prévu le transfert de 12 cadres B/C +2 cadres A (pour 10,5 emplois théoriques).

Trésorerie de Metz Esplanade

Au titre de l'ORE, il est prévu le transfert de 10 cadres B/C +1 cadre A (pour 9 emplois théoriques).

Le nombre de CDI de la place de Metz va passer de 4 à 3, ils seront tous installés rue des Clercs au 1^{er} janvier 2010. Il en sera de même pour l'implantation des SIP qui seront au nombre de 3.

Le Pôle de Recouvrement Complexe (PRC) sera installé sur Metz rue des Clercs dans l'un des SIP.

Prochaine réunion d'information TPG/DSF et Organisations Syndicales:

Mardi 9 Septembre 2008

Si vous avez des questions, n'hésitez pas contacter:

Jean -Eudes BOUR TG MRA ☎03 87 38 68 03

Francis SCHMELTER TG DSPL ☎03 87 38 67 18